Université Jean Monnet
Saint-Étienne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement PACTE d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J - Adjoint-e en Gestion Administrative, organisé par l'Université Jean Monnet

Le président de l'Université Jean Monnet,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements

DÉCIDE

Article 1er : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J - Adjoint-e en Gestion Administrative, organisé par l'Université Jean Monnet est composée ainsi :

Monsieur CESA Johann, AAE, Université Jean Monnet, Président
Monsieur VICEDO Vincent, Conseiller Entreprise, France Travail, Membre
Madame NOUVET Maryline, SAENES CN, Université Jean Monnet, Membre
Monsieur FONMARTY Mathieu, TECH, Université Jean Monnet, Suppléant

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Etienne, le 4 juin 2025

Pour le Président et par délégation
Par empêchement
du Directeur Général des Services

Emmanuelle DEMIRKOL
Directrice des Ressources Humaines

JEAN MONNET SAINT-ETIENNE UNIVERSITÉ